

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

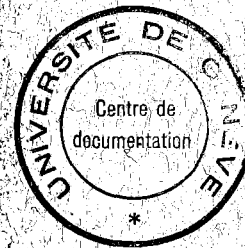


PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1915-16

Ouverture : 15 Octobre 1915 — Clôture : 22 Mars 1916



3589  
(948942)  
Pro

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1915

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1915-16

Ouverture : 15 Octobre 1915 — Clôture : 22 Mars 1916



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

—  
1915

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1915-16

---

---

Le semestre commencera le 15 octobre 1915, et se terminera le 22 mars 1916.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires.

*Le Bureau du Sénat, pour l'année 1915-1916, est composé de :*

MM. Louis REHFOUS, *Recteur* ;  
Francis DE CRUE, *Vice-Recteur* ;  
Charles SARASIN, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Edgard MILHAUD, Doyen provisoire de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

## FACULTÉ DES SCIENCES

---

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

---

	Salle
M. Charles Cailler, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Compléments de calcul différentiel et intégral.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse : Théorie des équations différentielles.</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	20.

<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	
Mercredi, de 5 à 7 heures.		20.
<i>Géométrie projective.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		20.
<i>Conférences de géométrie supérieure ; géométrie infinitésimale.</i>	2 h.	
Vendredi, de 5 à 7 heures.		20.
<i>Séminaire de mathématiques : Questions d'enseignement.</i>		
— La géométrie dans l'enseignement moyen.	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		20.
 <b>M. Raoul Gautier, prof. ord.</b>		
<i>Astronomie générale.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.		20.
<i>Climatologie.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		20.
 <b>M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.</b>		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		Aula.
<i>Conférences de physique théorique et appliquée.</i>	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.		34.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.	
Une après-midi par semaine.		
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		
 <b>M. Amé Pictet, prof. ord.</b>		
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.		
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique et chimie inorganique).</i>		Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Lab. de Chimie organ.

<b>M. Philippe-A. Guye, prof. ord.</b>		
<i>Chimie théorique (I<sup>re</sup> partie).</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup> .
<i>Chimie théorique (II<sup>me</sup> partie).</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>		
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).		
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.		
III. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
I. Exercices pratiques de chimie physique (1 <sup>re</sup> partie).		
Une demi-journée par semaine.		
II. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
 <b>M. Louis Chavanne, prof. ord.</b>		
<i>Chimie pharmaceutique et pharmacie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.	
Mercredi, à 3 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
 <b>M. Louis Duparc, prof. ord.</b>		
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. <sup>2</sup> .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		Ecole de Chimie, P.A.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.<sup>2</sup> Petit Amphithéâtre.

<i>Prospection.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. <sup>1</sup> .
<i>Chimie analytique (gravimétrie).</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours.		
<i>Laboratoire de minéralogie (demi-laboratoire).</i>		
Deux fois par semaine.		
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	3 h.	
Samedi, de 2 à 5 heures.		Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Laboratoire de prospection (travaux de spécialisation).</i>		
Deux fois par semaine.		Ec. Chimie Labor. Minér.

**M. Alfred Monnier**, prof. extr.

<i>Préparation mécanique, échantillonnage et analyse des minerais.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 5 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<i>Chimie agricole.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		Ec. de Chimie, P.A.

**M. Emile Yung**, prof. ord.

<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.</i>		
Tous les jours.		Instit. de Zoologie (salles 6 et 7).
<i>Etude spéciale du Zooplankton lacustre et exercices de pêches zoologiques dans le lac.</i>		
Deux après-midi par semaine.		Inst. de Zoologie (salle 3).
<i>Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée (complément du cours).</i>	4 h.	
Lundi ou samedi, de 2 à 6 heures.		Inst. de Zool. (salle 10).

**M. Emile André**, prof. extr.

<i>L'origine des espèces. Darwinisme et Lamarckisme.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.	30.	
<i>Le parasitisme animal.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.	30.	

<sup>1</sup> Petit Amphithéâtre.

<b>M. Robert Chodat</b> , prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — Physiologie, anatomie et systématique des Thallophytes.	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h.		Aula.
<i>Bactériologie et fermentations.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.		
<i>Exercices pratiques (Complément du cours).</i>	3 h.	
Une demi-journée, mercredi ou jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>		
Tous les jours.		Institut de Botanique.

**M. Alfred Lendner**, prof. extr.

<i>Pharmacognosie.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 8 heures.		Institut de Botanique.
<i>Pathologie végétale.</i>	1 h.	
Samedi, à 2 heures.		Institut de Botanique.

**M. Charles Sarasin**, prof. ord.

<i>Géologie.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	30.	
<i>Laboratoire partiel.</i> Deux matinées au choix.		
<i>Laboratoire complet.</i>		
Tous les matins, de 8 heures à midi.		Lab. de Géol.
<i>Répétitoire de géologie.</i>	1 h.	
Samedi, à 8 heures.		Labor. de Géologie.

**M. Théodore Flournoy**, prof. ord.

<i>Histoire et psychologie des sciences occultes.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 5 heures.	30.	

**M. Edouard Claparède**, prof. extr.

<i>Psychologie de l'attention.</i> — L'attention, ses conditions, sa mesure, etc. Evolution de l'attention. Pathologie de l'attention. Conclusions pédagogiques. L'art d'observer.	1 h.	
Mardi, à 11 heures.	30	

*Psychologie expérimentale.* — Cours pratique avec  
exercices. 2 h.  
Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.  
*Recherches spéciales* au Laboratoire de Psychologie.  
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

**M. Alphonse Bernoud**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Histoire de la physique expérimentale.* 1 h.  
Lundi, à 4 heures. 44.

**M. Emile Briner**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Electrochimie et électrometallurgie.* 1 h.  
Mercredi, à 5 heures. Ecole de Chimie P.A.<sup>1</sup>

**M. Humbert Cantoni**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Analyse chimique d'après les méthodes gravimétriques.* 1 h.  
Mercredi, à 6 heures. Ecole de Chimie P.A.

**M. Jean Carl**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Bionomie des animaux.* 1 h.  
Mardi, à 6 heures. 30.

*Les mammifères* (classification et répartition géographique). 1 h.  
Jeudi, à 6 heures.

**M. Alfonso Gandolfi-Hornoyold**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Hydrobiologie appliquée.* 1 h.  
Lundi, à 6 heures. 30.

**M. B.-P.-Georges Hochreutiner**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Les théories de l'évolution et de la biologie générale.* 1 h.  
Mercredi, à 6 heures. 44.

*Lectures et analyses de biologie générale.* 1 h.  
Samedi, à 5 heures. 44

<sup>1</sup> Petit Amphithéâtre.

**M. Adolphe Kaufmann**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Répertoire de chimie organique.* 3 h.  
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures. Ec. de Chimie G.A.<sup>1</sup>

*Les alcaloïdes.* 1 h.  
Jeudi, à 8 heures. Ecole de Chimie. G.A.

**M. Jules Muster**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Chimie biologique.* — Analyse des liquides de l'organisme. 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

**M. Arnold Pictet**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Systematique et anatomie des insectes.* 1 h.  
Lundi, à 5 heures. 30.

*Chapitres choisis de biologie des insectes.* 1 h.  
Vendredi, à 4 heures. 30.

**M. Siegmund Reich**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Stéréochimie.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie.

**M. Louis Reutter**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Chimie végétale.* 2 h.  
Mardi et vendredi, à 9 heures. Ecole de Chimie. P.A.<sup>2</sup>

*Méthode analytique des drogues végétales.* 1 h.  
Lundi, à 9 heures. Ecole de Chimie. P.A.

*Analyse des résines.* 1 h.  
Mercredi, à 9 heures. Ecole de Chimie. P.A.

**M. Auguste Rilliet**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Chimie organique* (série aliphatique). 2 h.  
Mercredi et vendredi, à 2 heures. Ecole de Chimie G.A.

**M. Arthur Schidloff**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Conférences sur les moteurs hydrauliques et thermiques.* 1 h.  
Samedi, à 2 heures. 34.

**M. Aron Tcherniawsky**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Théorie électro-magnétique de la lumière.* 1 h.  
Lundi, à 5 heures. 44.

<sup>1</sup> Grand Amphithéâtre.

<sup>2</sup> Petit amphithéâtre.

M. Georges Tiercy, Dr ès sc.

Chapitres choisis de mécanique appliquée.

Mardi et samedi, à 5 heures.

2 h.

20.

M. Paul Wenger, Dr ès sc.

Principes généraux de la chimie appliqués à la chimie analytique.

Mardi et vendredi, à 4 h. 1/2.

2 h.

Ecole de Chimie. P. A.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles: elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Plan d'Etudes pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Etudes du 23 avril 1913.)

#### A. Cours.

1<sup>re</sup> année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur

2<sup>me</sup> année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3<sup>me</sup> année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7<sup>me</sup> semestre. — Cours spéciaux.

#### B. — Exercices pratiques.

1<sup>re</sup> année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2<sup>me</sup> année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3<sup>me</sup> année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

#### C. Laboratoires de Chimie.

1<sup>re</sup> année. — Chimie analytique.

2<sup>me</sup> année. — Chimie analytique.

3<sup>me</sup> année. — Chimie technique.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres

l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

renseignements consulter le nouveau Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

#### Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

Consulter les art. 14, 16, 17, 21, 27, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 74, 75 du Règlement de l'Université.

#### A. Cours.

1<sup>re</sup> année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). Autres sciences prévues aux programmes de l'un ou l'autre des baccalauréats.

2<sup>me</sup> année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années : Cours spéciaux<sup>2</sup>.

#### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour le Baccalauréat ès Sciences (Règlement art. 53).

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens (Règlement art. 61 A). Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1<sup>o</sup> Chimie inorganique et organique ; 2<sup>o</sup> Chimie analytique ; 3<sup>o</sup> Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'un des Baccalauréats ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou Sciences naturelles.



la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

(16 juin 1911.)

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie analytique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. Hygiène. — *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

**5<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement

scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme du baccalauréat. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.  
P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale.

## FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. = Institut de Botanique.  
L.G. = Lab. de Géologie. L.M. = Lab. de Minéralog.  
L. P. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Cailler 20 Lendner I.B. Sarasin 30	Cailler 20 Sarasin 30	Cailler 20 Sarasin 30	Cailler 20 Kaufmann E.C.	Cailler 20 Lendner I.B. Sarasin 30	Cailler 20 Sarasin L.G.
9 à 10	Fehr 20 Reutter E.C.	C.-E. Guye Aula Reutter E.C.	C.-E. Guye Aula Reutter E.C.	Fehr 20	C.-E. Guye Aula Claparède L.P. Reutter E.C.	Cailler 20 C.-E. Guye Aula
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30	Fehr 20	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30 Claparède L.P.	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Yung 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Ph. Guye E.C.A.C.S. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Cailler 20 Kaufmann E.C.	Cailler 20 Wenger E.C.	C.-E. Guye Aula Kaufmann E.C. Rilliet E.C.		Kaufmann E.C. Rilliet E.C. Wenger E.C.	Lendner I.B. Schidloff 34
3 à 4	Cailler 20	Cailler 20	Chavanne E.C.A.C.S.			
4 à 5	Bernoud 44		Fehr 20		Arnold Pictet 30	
5 à 6	Cailler 20 Monnier E.C.P.A. Chodat Aula Arnold Pictet 30 Tcherniawsky 44	Monnier E.C.P.A. Chodat Aula Tiercy 20	Fehr 20 Chodat Aula Briner E.C.		Fehr 20 Monnier E.C.P.A. Chodat Aula Flournoy 30	Chodat Aula Flournoy 30 Hochreutiner 44 Tiercy 20
6 à 7	Cailler 20 Duparc E.C.P.A. Gandolfi 30	Duparc E.C.P.A. Carl 30	Fehr 20 Duparc E.C.P.A. André 30 Cantoni E.C. Hochreutiner 44	Carl 30	Fehr 20 Chodat I.B. André 30	

## FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

	Salle
<b>M. Jules Nicole</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Polybe, livre VIII. — Euripide : <i>Les Troyennes</i> .	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire littéraire.</i> — Les poètes grecs d'Hésiode à Pindare.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Paléographie.</i> — Introduction. Déchiffrement de textes.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	45.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucrèce : <i>De rerum natura</i> , livre I <sup>er</sup> . — Stace : <i>Silves</i> , livre I <sup>er</sup> .	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Cicéron : Discours et œuvres de Rhétorique.	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	B.P <sup>1</sup> .
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde : Brahmanisme et Hindouisme.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle.
<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Les moralistes.	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains suisses de langue française.</i> — H.-F. Amiel.	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i> Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Noms de lieu et noms de personnes.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	47.
<i>Littérature française du moyen âge.</i> — L'épopée et le roman.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences :</i> Explication de l' <i>Erec</i> de Chrétien de Troyes ( <i>Romanische Bibliothek</i> , n° 13).	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	B.P <sup>1</sup> .
Explication des <i>Rime</i> de Pétrarque.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	B.P <sup>1</sup> .
<b>M. Alexis François</b> , prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVI <sup>e</sup> et le XVII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Les grandes et les petites règles de la grammaire française.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.



	Salle
<b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'empire romain pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe à l'époque de l'apogée de l'empire napoléonien.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.
<b>M. Charles Borgeaud, prof. ord.</b>	
<i>Histoire nationale.</i> — Genève à l'époque des congrès européens et sous le gouvernement restauré.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution des Etats anglo-saxons (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<b>M. Edouard Naville, prof. extr.</b>	
[Suppléant : <b>M. Georges Nicole, D<sup>r</sup></b> ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec, des origines au V <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — Antiquités chaldéennes et assyriennes. Les Hittites. Aperçu d'une histoire de la guerre et de ses méthodes dans les grands empires de l'Orient.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.

	Salle
<b>M. Edouard Montet, prof. ord.</b>	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	29.
=====	
SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE	
=====	
<b>M. Bernard Bouvier, prof. ord.</b>	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
<b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.
<b>M. Charles Bally, prof. ord.</b>	
<i>Linguistique générale.</i> — L'évolution de la langue dans la parole.	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	30.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i> Traduction de textes allemands.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	57.
<b>M. Louis Zbinden, privat-docent.</b>	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 <sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.

2<sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.

2 h.

Mercredi, à 4 et à 5 heures.

E. Al<sup>1</sup>.

M. **Henri Mercier**, lic. ès-lettres, privat-docent.

*Exercices écrits de langue et de style.*

1 h.

Mardi, à 3 heures.

57.

*Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.*

1 h.

Samedi, à 5 heures.

57.

M. **Albert Sechehaye**, D<sup>r</sup> phil., privat-docent.

*Eléments de grammaire historique du français.*

2 h.

Vendredi, à 5 heures, et samedi, à 4 heures.

57.

M. **Georges Thudichum**, privat-docent.

*Diction et prononciation françaises.*

2 h.

I. Phonétique théorique et pratique.

Les sons du français ; exercices d'articulation.

II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.

Lundi et vendredi, à 4 heures.

28.

M. **Alfred Mercier**, lic. ès lettres, privat-docent.

*Exercices de stylistique.* — Traduction commentée de textes anglais.

1 h.

Samedi, à 2 heures.

45.

M. **Albert Roussy**.

*Exercices de stylistique.*

I. Traduction commentée de textes russes.

1 h.

Mardi, à 5 heures.

57.

II. Traduction commentée de textes polonais.

1 h.

Vendredi, à 6 heures.

28.

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

M. **Alfred Juvet**, D<sup>r</sup> phil.

*Exercices pratiques de français* destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.

1 h.

Samedi, à 5 heures.

47.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. **Adrien Naville**, prof. hon.

*Classification des sciences.* — Sciences de règles (canonique), morale esthétique, logique.

1 h.

Jeudi, à 9 heures.

46.

M. **Isaac Benrubi**.

*La philosophie de Maine de Biran.*

1 h.

Samedi, à 4 heures.

45.

M. **Louis-Frédéric Choisy**.

*Littérature comparée.* — Influence du romantisme français sur la poésie allemande au XIX<sup>me</sup> siècle.

1 h.

Mercredi, à 3 heures.

44.

M. **Louis-John Courtois**, D<sup>r</sup> ès lettres.

*Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.* — I. De la Pléiade à Montequieu.

2 h.

Mardi et vendredi, à 6 heures

44

- M. Henri Courvoisier**, lic. ès lettres.  
*Interprétation d'Homère*: Chants choisis de l'*Illiade*. 1 h. 17.  
 Lundi, à 6 heures.
- Interprétation d'auteurs latins*: Cicéron, *De oratore*. 1 h. 17.  
 Lundi, à 5 heures.
- M. Jules Dubois**, licencié en philosophie.  
*Interprétation du livre I de la « République » de Platon*. 1 h. 17.  
 Lundi, à 10 heures.
- Lecture et analyse de la 1<sup>re</sup> Olynthienne de Démosthène au point de vue grammatical et stylistique, avec exercices de traduction en vue du thème grec*. 1 h. 47.  
 Vendredi, à 10 heures.
- M. Otto Karmin**, Dr phil.  
*Genève à l'époque de la Révolution française* (Etude de documents). 1 h. B.P.<sup>1</sup>  
 Samedi, à 5 heures.
- M. Wincenty Lutosławski**, Dr phil.  
*Philosophie de l'histoire*. 1 h. 45.  
 Samedi, à 3 heures.
- M. Victor Martin**, Dr ès lettres.  
*Interprétation du 17<sup>e</sup> livre de Strabon* (programme de la licence), plus particulièrement à l'aide des documents sur papyrus. 1 h. B.P.  
 Mercredi, à 10 heures.
- M. Robert Mobbs**.  
*Littérature anglaise contemporaine*. — Quelques dramaturges et poètes de l'époque actuelle: John Masefield, Granville Barker, J. Zangwill, Laurence Binyon et les poètes de « New Numbers ». 1 h. 45.  
 Mardi, à 5 heures.
- Lecture analytique et explication de textes anglais modernes*. 1 h. 47.  
 Jeudi, à 11 heures.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

- M. Jean-Jacques Monnier**, licencié ès lettres.  
*Histoire territoriale et formation du canton de Genève en 1815-16*. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. Burkhard Reber**.  
*Archéologie préhistorique de la Suisse*. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)  
*Excursions archéologiques dans la contrée de Genève*.  
 Une après-midi par semaine.
- M. Gonzague de Reynold**, Dr d'Université.  
*Histoire de la culture artistique et intellectuelle en Suisse: Ecrivains et penseurs durant la crise de la Révolution française (1798-1815)*. 1 h. 45.  
 Mercredi, à 5 heures.
- Histoire de l'armée en Suisse*, envisagée dans ses rapports avec l'histoire politique et celle de la civilisation. 1 h. 17.  
 Mercredi, à 6 heures.
- M. François-Frédéric Roget**.  
*Langue et littérature anglaises*. — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeariens. 2 h. 47.  
 Lundi et mercredi, à 4 heures.
- Conférence d'anglais moderne*. — Grammaire et style. 2 h. 47.  
 Vendredi et samedi, à 4 heures.
- M. Albert Secheyaye**, Dr phil.  
*L'analyse logique, psychologique et grammaticale du français et son adaptation aux besoins de l'enseignement*. 1 h. 45.  
 Samedi, à 5 heures.
- M. Georges Thudichum**.  
*Diction et prononciation françaises*. 2 h.  
 I. *Phonétique pratique*. — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes; b) la syllabe; les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers.  
 II. *Diction*. — Exercices de lecture à haute voix; déclamation.  
 Lundi, à 5 heures. 49.  
 Vendredi, à 5 heures. 28.

M. Johannes Widmer, Dr phil. <i>Carl Spitteler.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
F. Hodler.	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
M. Emile Wilmot, lic. ès sc. sociales. <i>La philosophie sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle : Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Condorcet.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		17.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de l'Université).

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commencent le 26 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Cours de vacances.

La Faculté des Lettres a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu, en 1916, du 16 juillet au 28 août.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.



B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9									Tonnelat	46	Tonnelat	46
9 à 10	Oltramare	45	Muret	B.P.	Oltramare	45			Oltramare	45	Oltramare	45
	Muret	B.P.	Malsch	B.P.	Muret	B.P.			Tonnelat	46	François	57
	Seitz	47		57	De Crue	57	Seitz	47				
							A. Naville	46				
10 à 11					J. Nicole	45			J. Nicole	45	J. Nicole	45
	Muret	47	Muret	47	Muret	47	Muret	46			François	57
			Malsch	57								
	Seitz	46	Seitz	45	Seitz	46	Seitz	45				
	Dubois	17			Martin	B.P.						
11 à 12	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45			Tonnelat	45
	Oltramare	46			Oltramare	46	Werner	46				
	Bally	57							Bally	46		
	Borgeaud	49	Borgeaud	49	De Crue	47	G. Nicole	17	De Crue	45		
							Mobbs	47				

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite)

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	B. Bouvier	45			B. Bouvier	45			B. Bouvier	45	Werner	47
									Werner	47	A. Mercier (S.F.)	45
3 à 4	Bally	30	Bally	46	Bally	30			François	46		
			De Crue	45	Choisy	44			De Crue	45	Lutosławski	45
			H. Mercier (S.F.)	57								
4 à 5	Werner	45	Bally	46	Werner	45			Werner	45		
	Thudichum (S.F.)	28	Zbinden (S.F.)	57	De Crue	58	Borgeaud	50	Thudichum (S.F.)	28	Sechehaye (S.F.)	57
	Roget	47			Zbinden (S.F.)	E.A.			Roget	47	Roget	47
					Roget	47					Benrubi	45
5 à 6	Tonnelat	45	B. Bouvier	47	Oltramare	B.P.	Borgeaud	50	Tonnelat	45		
	Seitz (S.F.)	57			Zbinden (S.F.)	E.A.			Borgeaud	49	Borgeaud	49
	G. Nicole	46			de Reynold	17			G. Nicole	46		
	Courvoisier	17	Roussy (S.F.)	57					Sechehaye (S.F.)	57	H. Mercier (S.F.)	57
	Thudichum	49	Mobbs	45					Thudichum	28	Juvet	47
									Wilmot	17	Sechehaye	45
											Karmin	B.P.
6 à 7	B. Bouvier (S.F.)	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier (S.F.)	57			B. Bouvier	47		
					Oltramare	B.P.						
			Malsch	45	Malsch	45			Roussy (S.F.)	28		
	Courvoisier	17	Courtois	44	de Reynold	17			Courtois	44		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

## SOCIALES

M. le Professeur Edgard MILHAUD, Doyen provisoire.

Salle

M. **Louis Wuarin**, prof. ord.

*Systèmes politiques.* — Les doctrines de résistance en face des progrès successifs de l'esprit démocratique et libéral, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. 2 h.  
Vendredi et samedi, à 10 heures. 46.

*Economie sociale (soit Sociologie appliquée).* — Ecoles et tendances. Le luxe. Le mouvement féministe et ses croisades. Antialcoolisme. Education sociale. Condition du travail professionnel. Coopération, mutualité, assurance d'Etat. 3 h.  
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures. 48.

*Conférences.* 2 h.  
Lundi et mercredi, à 6 heures. 47.

M. **Edgard Milhaud**, prof. ord.

*Cours général d'économie politique.* — Notions fondamentales. La valeur. La monnaie. Le capital. 3 h.  
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures. 30.

*Conférence générale.* 1 h.  
Vendredi, à 6 heures. 57.

Salle

*Cours spécial.* — L'exploitation des chemins de fer par les compagnies privées et par l'Etat. 1 h.  
Samedi, à 4 heures. 46.  
*Conférence spéciale.* 1 h.  
Vendredi, à 4 heures. 57.

M. **William E. Rappard**, prof. ord.

*Histoire économique (Cours général).* — La révolution industrielle en Angleterre. L'œuvre économique de la Révolution française. Les origines du socialisme moderne et son histoire jusqu'en 1848. 2 h.  
Lundi et mercredi, à 3 heures. 45.

*Cours spécial.* — Histoire économique de la Suisse de la fin de l'ancien régime jusqu'en 1848. 1 h.  
Mardi, à 4 heures. 45.

*Conférence d'histoire économique.* — Malthus, Ricardo, J.-B. Say, Sismondi, John-Stuart Mill et leurs principales doctrines économiques. Lectures critiques et discussions. 2 h.  
Mercredi, de 4 à 6 heures. 55.

M. **William Rosier**, prof. ord.

[Suppléant: M. **Emile Chaix**, privat-docent].

*Géographie économique.* 2 h.  
Mardi et mercredi, à 6 heures. 46.

*Géographie politique.* 1 h.  
Mardi, à 5 heures. 46.

*Conférence de géographie.* 1 h.  
Mardi, à 4 heures. 55.

M. **X.**

*Statistique et Finances.* — Cours et conférences. 4 h.

M. X.

*Economie commerciale.* — Cours et conférences. 6 h.

Les formes du commerce, son organisation et ses opérations. Les organes du commerce. La statistique des affaires. Etude comparative et critique des principaux systèmes et formes de la comptabilité. Les auxiliaires du commerce. Les transports commerciaux terrestres et maritimes. Outillage commercial. Le commerce d'exportation et la politique des débouchés. Systèmes douaniers. Les prix, les achats-ventes, les poids et mesures, les marchés. Assurance des risques commerciaux. La publicité. Les crises commerciales.

M. X.

*Technique commerciale.* — Cours et conférences. 6 h.

Comptabilité. Science du bilan. Organisation et technique des entreprises commerciales, du commerce d'exportation. Organisation, technique commerciale et comptabilité des fabriques (prix de revient industriel), des entreprises d'assurances, des banques, des entreprises de transport, des services industriels publics.

---

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

---

M. Daniel Bersot, lic. ès sc. soc.

*Histoire du journalisme.* 1 h. 44.  
Lundi, à 2 heures.

*Conférence.* 1 h. 44.  
Mercredi, à 2 heures.

M. Edouard Dufour, Dr en sociologie.

*Le socialisme en France, de Gracchus Babeuf à Jean Jaurès : les hommes, les idées, les partis.* 2 h. 17.  
Mardi et vendredi, à 6 heures.

M. Georges Fleury, Dr en sociologie.

*Eléments de Sociologie positive :*

I. Définitions du phénomène social et de la société. 1 h. 45.  
Mardi, à 8 heures.

II. La méthode monographique. 1 h. 45.  
Vendredi, à 8 heures.

M. Liebmann Hersch, Dr en sociologie.

*Introduction à l'étude des sciences sociales.* — Objet, méthode, lois sociologiques, principales écoles ; conclusions pratiques. 1 h. 46.  
Samedi, à 3 heures.

*La guerre moderne au point de vue démographique.* 1 h. 46.  
Mardi, à 11 heures.

---

Un **Institut des Hautes Etudes Commerciales** est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

Il commencera son activité au début du semestre d'hiver 1915-1916.

Le programme sera publié ultérieurement.

Les élèves porteurs du diplôme de sortie de l'Ecole supérieure de Commerce de la Ville de Genève ou d'un diplôme jugé équivalent sont admis à l'*Institut des Hautes Etudes commerciales* et peuvent y obtenir un diplôme de hautes études commerciales.

Les élèves porteurs d'un certificat de maturité du Gymnase de Genève ou d'un certificat ou diplôme équivalent sont immatriculés régulièrement à l'*Institut des Hautes Etudes commerciales*.

---

Les *Conditions d'admission*, les *Plans d'Etudes*, les *Cours à suivre dans d'autres Facultés* et les *Grades décernés* seront indiqués ultérieurement.

---

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Fleury	45					Fleury	45		
9 à 10												
10 à 11									Wuarin	46	Wuarin	46
11 à 12			Hersch	46			Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30
2 à 3	Bersot	44			Bersot	44						
3 à 4	Rappard	45			Rappard	45					Hersch	46
4 à 5			Rappard Chaix	45 55	Rappard	55			Milhaud	57	Milhaud	46
5 à 6	Wuarin	48	Chaix	46	Wuarin Rappard	48 55			Wuarin	48		
6 à 7	Wuarin	47	Chaix Dufour	46 17	Wuarin Chaix	47 46			Milhaud Dufour	57 17		

# FACULTÉ DE DROIT

---

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

---

Salle

- M. Alfred Martin**, prof. ord.
- Les obligations en droit suisse et en droit français.* 6 h.  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h. 48.
- Droit civil français.* — Livre I : Des personnes. —  
Livre II : Droits réels. — Livre III : Succes-  
sions. 2 h.  
Lundi, à 8 heures, et vendredi, à 10 heures. 48.
- Conférence de droit civil.*  
Mardi, à 2 heures (tous les quinze jours). 48.
- M. Alfred Gautier**, prof. ord.
- Droit pénal.* — Partie générale. 5 h.  
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h. 48.
- M. Louis Rehfoos**, prof. ord.
- Droit commercial.* — Cours général : Les commer-  
çants. Opérations commerciales. Les Sociétés  
(en nom collectif ; en commandite ; par ac-  
tions ; coopératives). Droit de change. 5 h.  
Lundi, à 10 et 11 h. ; mardi, à 11 h. ; jeudi, à  
10 h., et samedi, à 11 heures. 48.
- Conférence de droit commercial.* 1 h.  
Jeudi, à 9 heures. 55.
- Code civil suisse.* — Droit des personnes et de la  
famille. 3 h.  
Mercredi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 10 heures. 17.

	Salle
<i>Cours libre.</i> — Droit commercial comparé.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — IV. Droit de la famille.	2 h.
Lundi et samedi, à 9 heures.	50.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des Etats anglo-saxons (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — I. Personnes, famille, successions.	4 h.
Lundi, à 10 h.; mardi, mercredi et jeudi, à 8 h.	49.
IV. Obligations. Partie spéciale.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques sur l'ensemble du droit privé. Travaux écrits.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	48.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — (Programme au Bureau du Caissier-comptable).	
Le Séminaire est ouvert le lundi et le mercredi, de 2 à 4 heures, et le jeudi, de 9 à 11 h.	49-50.
<i>Législation civile comparée.</i> — I. Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Suisse, Angleterre, Russie, etc. Turquie et droit musulman. Colonies, Amérique, Australie, Japon.	2 h.
Lundi, à 8 heures.	46.
Jeudi, à 11 heures.	49.
III. Partie générale.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.

	Salle
<b>M. le Dr Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M. J. <sup>1</sup>
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	M.J.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. — La valeur. — La monnaie. — Le capital.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — L'exploitation des chemins de fer par les compagnies privées et par l'Etat.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
II. Droits réels.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	17.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	44.
III. Sachenrecht (en allemand).	4 h.
Lundi et mercredi, à 11 h.; jeudi, à 10 et 11 h.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger, mit schriftlichen Arbeiten</i> (en allemand).	2 h.
Mercredi, de 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 4 heures.	48.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Mercredi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 9 h.	17.
<i>Introduction à la science du droit</i> (Eléments du droit).	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 8 heures.	49.

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

<b>M. George Fazy</b> , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse (constitutionnel et administratif).</i>	
I. Confédération d'Etats. République fédérative et Régime unitaire. Organisation fédérale suisse. Neutralité suisse. Rôle international de la Suisse.	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 4 heures.	48.
<b>M. X.</b>	
<i>Finances.</i>	1 h.
<b>M. Arthur Baumgarten</b> , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand. — Deutsches Strafrecht (en allemand).</i>	4 h.
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	17.
<b>M. Eberhard-Fr. Bruck</b> , prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain (y compris la procédure).</i>	4 h.
Mardi, à 2 h.; mercredi, à 11 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	49.
<i>Système du droit privé romain. — III. Obligationenrecht (en allemand).</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	50.
<i>Code civil allemand. — V. Erbrecht (en allemand).</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	44.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Albert Caleb</b> , Dr en droit.	
<i>Des Sociétés civiles et commerciales en droit comparé [Partie générale].</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	44.
<b>M. Edouard Folliet</b> , Dr en droit.	
<i>Les réserves et les comptes d'amortissement dans les sociétés.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	48.

<b>M. Cuno Hofer</b> , Dr en droit.	
<i>La politique et le droit.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	48.
<i>Le droit de la guerre.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	49.
<b>M. Paul Logoz</b> , Dr en droit.	
<i>Droit pénal. — Partie générale: La notion d'imputabilité. — Influence de l'âge sur l'imputabilité. — Tribunaux spéciaux pour mineurs. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)</i>	1 h.
<b>M. Georges Werner</b> , Dr en droit.	
<i>Le droit administratif du Canton de Genève. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)</i>	1 h.
<b>M. Michel Grodensky</b> , lic. en droit et ès sc. soc.	
<i>Philosophie du droit. — Questions choisies.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	48.
<b>M. Frédéric de Rabours</b> , lic. jur.	
<i>Les orateurs de la Révolution. — Mirabeau, Sieyès, Barnave, Vergniaud, Condorcet, Danton.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	49.
<b>M. Antoine Sottile</b> , lic. jur. et lic. ès philos.	
<i>Droit international public.</i>	
1. Les personnes: Les Etats, l'homme, etc. Les Biens: domaine terrestre, maritime, aérien, etc.	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	44.
2. La guerre.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	44.
3. La politique internationale contemporaine dans ses rapports avec le droit international public. (Angleterre, Russie, Italie, France, etc.).	1 h.
Samedi, à 5 heures.	44.
<i>Droit diplomatique et consulaire.</i>	
Droits et immunités du personnel diplomatique. Les négociations.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	44.

	Salle
<b>M. Walther Steinbrück, lic. jur.</b>	
<i>Exégèse du Corpus juris.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	50.
<i>Introduction à l'étude du droit romain</i> (Explication de passages choisis du « Corpus juris »).	1 h.
Samedi, à 3 heures.	50

### CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

#### Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

<sup>2</sup> Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

*Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Droit romain (obligations). — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

### TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, partie générale. — Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Droit public et administratif fédéral.

#### Programme d'études pour les étudiants allemands.

*Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :*

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain. — Séminaire de droit romain. — Histoire externe du droit germanique (Deutsche Rechts-(Verfassungs) Geschichte) [en allemand en été; en français en hiver]. — Histoire du droit privé germanique (Grundzüge des deutschen Privatrechts) [en allemand en hiver, en français en été]. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit public général (Allgemeine Staatslehre). — Droit international public (en hiver).

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre :

1° le cours de *Logique* (Faculté des Lettres);  
2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général* obligatoire et du cours de *Finances*, suivi en seconde année) (Faculté des Sciences économiques et sociales).



## FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Borel	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Borel	49	Borel	49
	Moriaud	46			Gautier	48	Gautier	48	Gautier	48	Gautier	48
	Martin	48	Gautier	48	Baumgarten	17	Baumgarten	17	Baumgarten	17		
	Baumgarten	17										
9 à 10	Meumann	17	Meumann	17	Meumann	17			Bruck	49	Bruck	49
	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48
	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Rehfous	55	Borel	17	Borel	17
	Rehfous	50					Moriaud	50			Rehfous	50
10 à 11	Moriaud	49										
	Mégevand	M.J.	Moriaud	48	Moriaud	49	Moriaud	49	Rehfous	17	Rehfous	17
	Rehfous	48	Rehfous	49	Borel	17	Rehfous	48	Martin	48		
	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44			Bruck	44
11 à 12			Bruck	50	Bruck	50						
	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Bruck	49	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30
	Rehfous	48	Rehfous	48	Rehfous	17	Moriaud	49			Mégevand	M.J.
	Meumann	44			Meumann	44	Meumann	44	Caleb	44	Rehfous	48
										Caleb	44	

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3			Bruck	49								
	Moriaud	49-50	Martin	48	Moriaud	49-50					Steinbrück	50
3 à 4					(2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ) Meumann	48						
	Moriaud	49-50	Martin	48	Moriaud	49-50					Steinbrück	50
4 à 5					Meumann	48	Sottile	44				
	Fazy	48			Fazy	48	Borgeaud	50	Milhaud	57	Milhaud	46
5 à 6							Sottile	44			Fazy	48
											Sottile	44
6 à 7							Borgeaud	50				
	Folliet	48	Grodensky	48					Milhaud	57		
									de Rabours	49		

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

M. **Edouard Montet**, prof. ord.

*Histoire de la religion d'Israël.*

Lundi et mercredi, à 3 heures.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Fragments des livres poétiques.

Mardi et vendredi, à 3 heures.

*Langue hébraïque.*

Lundi et mercredi, à 9 heures.

*Séminaire d'hébreu.*

Mardi, à 10 heures, et vendredi, à 2 heures.

*Histoire du peuple d'Israël.*

Mardi, à 11 heures.

*Arabe classique.*

Lundi et mercredi, à 4 heures.

*Arabe vulgaire (Dialecte algérien).*

Mardi et vendredi, à 4 heures.

M. **X.**

*Théologie morale.*

*Exercices de diction.*

Salle

2 h. 28.  
2 h. 28.  
1 h. 29.  
2 h. 29.  
1 h. 29.  
2 h. 29.  
2 h. 29.  
2 h. 29.  
3 h.  
1 h.

Salle

M. **Georges Fulliquet**, prof. ord.

*Histoire des dogmes.*

Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.

*Philosophie de la religion.*

Mardi, à 10 heures.

*Introduction à l'étude de la théologie.*

Vendredi, à 3 heures.

*La doctrine de l'Eglise.*

Lundi et mercredi, à 5 heures.

3 h. 28.  
1 h. 28.  
1 h. 29.  
2 h. 28.

M. **Eugène Choisy**, prof. ord.

*Histoire du christianisme pendant les trois premiers siècles.*

Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.

*Histoire générale du christianisme.*

Vendredi, à 9 heures.

*Zwingli et la Réforme helvétique.*

Mercredi, à 4 heures.

3 h. 28.  
1 h. 29.  
1 h. 28.

M. **Jules Breitenstein**, prof. ord.

*Théologie du Nouveau Testament.* — L'enseignement de Jésus.

Lundi et mercredi, à 9 heures.

*Exégèse de l'Evangile de Marc.*

Vendredi et samedi, à 9 heures.

*Lecture des Pères apostoliques.*

Lundi, à 2 heures.

*Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.*

Lundi, à 3 heures.

*Lecture cursive du Nouveau Testament.*

Mardi, à 2 heures.

2 h. 28.  
2 h. 28.  
1 h. 29.  
1 h. 29.  
1 h. 29.  
1 h. 28.

M. **Ernest Rochat**, prof. ord.

*La théologie protestante de langue française au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Lundi et mercredi, à 10 heures.

2 h. 28.

<b>M. Louis Bard</b> , prof. ord.		
<i>Ecclésiologie.</i> — L'Eglise et le Nouveau Testament.		
— L'Eglise catholique : son origine, son développement, sa théorie et sa constitution.		
— Théorie des principales églises protestantes.		
	2 h.	
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.		28.
<i>Exercices pratiques.</i>		
Vendredi, à 11 heures.	1 h.	28.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.		
<i>Patristique latine.</i>		
Mardi, à 9 heures.	1 h.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Georges Berguer</b> , D <sup>r</sup> en théologie.		
<i>Psychologie religieuse.</i> — Principes et méthodes. La conversion.		
	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		28.
<b>M. Félix Falk</b> , D <sup>r</sup> phil.		
<i>Herder und Lessing.</i>		
Lundi et mercredi, à 2 heures.	2 h.	17.
<b>M. Albert Kohler</b> , ancien pasteur.		
<i>La méthode de l'histoire :</i>		
I. La science historique et les problèmes qu'elle pose.		
II. Sa méthodologie.		
	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.		28.

<b>M. Charles Muller</b> , pasteur.		
<i>Questions pratiques d'éducation physico-psychique.</i>		1 h.
Mardi, à 6 heures.		28.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## Plan d'Études<sup>1</sup>.

### A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

---

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Fulliquet	28	Fulliquet	28		Fulliquet	28		
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Oltramare	28 29	Breitenstein Montet	28 29		Breitenstein Choisy	28 29	Breitenstein	28
10 à 11	Rochat	28	Fulliquet Montet	28 29	Rochat	28		Bard	28		
11 à 12	Choisy	28	Choisy Montet	28 29	Choisy	28		Bard	28		
2 à 3	Breitenstein Falk	29 17	Breitenstein	28	Falk Kohler	17 28		Montet	29		
3 à 4	Montet Breitenstein	28 29	Montet	28	Montet	28		Montet Fulliquet	28 29		
4 à 5	Montet	29	Montet	29	Choisy Montet	28 29		Montet	29		
5 à 6	Fulliquet	28	Berguer	28	Fulliquet	28					

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur D<sup>r</sup> Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le D<sup>r</sup> **Sigismond Laskowski**, prof. ord.  
*Anatomie normale de l'homme. — Splanchnologie.*  
 Appareils de la digestion et de la respiration.  
 Organes génito-urinaires. 6 h.  
 Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd<sup>1</sup>. Gd Amph.  
*Exercices pratiques de dissection.*  
 Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir.  
*Conférences pratiques d'anatomie normale.* 6 h.  
 Tous les jours, à 11 heures. Lab. d'anatom.  
  
 M. le D<sup>r</sup> **Auguste Eternod**, prof. ord.  
*Histologie normale. — 1<sup>re</sup> partie.* 3 h.  
 Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.  
*Embryologie. — 1<sup>re</sup> partie.* 3 h.  
 Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.  
*Stomatologie normale et pathologique. — 1<sup>re</sup> partie.* 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.  
*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie; conférences d'embryologie et d'histogénie.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.  
*Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi.* Ec. Méd.  
*Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.*  
 (A lieu pendant le semestre d'été.)

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le D<sup>r</sup> **Frédéric Battelli**, prof. ord.  
*Physiologie. — Fonctions de nutrition.* 4 h.  
 Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 4 heures. Ec. Méd.  
*Chimie physiologique.* 2 h.  
 Mercredi, de 4 à 6 heures. Ec. Méd.  
*Exercices pratiques de physiologie et de chimie physiologique dans le laboratoire.* 2 h.  
 Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 1 heure. Ec. Méd.  
*Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.* Ec. Méd.

M. le D<sup>r</sup> **Max Askanazy**, prof. ord.  
*Pathologie générale.* 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path<sup>1</sup>.  
*Cours d'autopsies et de démonstrations :*  
 a) *Autopsies (pour tous les étudiants).* 2 h.  
 Samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.  
 b) *Démonstrations (pour tous les étudiants).* 2 h.  
 Lundi et jeudi, à 2 heures. Inst. path.  
 c) *Autopsies par groupes de trois étudiants et sur convocation.*  
 Tous les jours. Inst. path.  
 d) *Conférences sur des chapitres choisis de l'anatomie pathologique.* Inst. path.  
*Travaux spéciaux. — Tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures.* Inst. path.

M. le D<sup>r</sup> **Louis Bard**, prof. ord.  
*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à midi. Hôp. cant<sup>2</sup>.  
*Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.*  
 Tous les jours. Hôp. cant.  
*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
 Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr **Charles Girard**, prof. ord.  
*Clinique chirurgicale.* 7 1/2 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de  
 9 heures à 10 h. 1/2. Hôp. cant.  
*Travaux au laboratoire de la Clinique chirurgicale*  
*avec le concours du Dr Muster, chef de labo-*  
*ratatoire.* Hôp. cant.  
 Tous les jours, de 8 h. à midi et de 2 à 6 heures.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.  
*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 h. Clin. obst. et gyn.<sup>1</sup>  
*Cours d'opérations obstétricales.* 2 h.  
 Samedi, de 8 à 10 heures du matin. Clin. obst. et gyn.  
*De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Cours pratique de cystoscopie.* 1 h.  
 Lundi, à 9 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.  
*Pathologie interne et clinique infantile.* 3 h.  
 Lundi, à 3 h., mardi et samedi, à 5 heures. Clin. inf.<sup>2</sup>

M. le Dr **X.**  
*Ophthalmologie.* 2 h.  
*Clinique ophthalmologique.* 2 h.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.  
*Clinique psychiatrique.* 2 h.  
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile d'al.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique.

<sup>2</sup> Clinique infantile, chemin Prevost-Martin, 26-29.

<sup>3</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.  
*Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et*  
*cutanées.* 3 h.  
 [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique.* — Antiseptiques  
 — Modificateurs du système nerveux, de l'ap-  
 pareil circulatoire et de l'appareil respiratoire.  
 — Diurétiques. 4 h.  
 Lundi, mardi et samedi, à 4 heures. Ec. Méd.  
 Vendredi, à 5 heures. Polyclinique.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Méd.  
*Polyclinique médicale.* 2 h.  
 Lundi et mercredi, à 6 heures. Polyclinique.  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation*  
*des médicaments (avec le concours du Dr Wiki,*  
*privat-docent et chef du laboratoire de théra-*  
*peutique).* 2 h.  
 [Voir cours de Privat-Doctents.] Ec. Méd.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.  
*Pathologie externe.* 2 h.  
 Vendredi et samedi, à 6 heures. Ec. Méd.  
*Laboratoire de médecine opératoire.*  
 [N'a lieu qu'au semestre d'été.]

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Polyclinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Polyclinique.  
*Stage de polyclinique chirurgicale.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h. Polyclin.  
*Médecine des accidents (partie pratique).* 1 h.  
 M. J.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Polyclinique gynécologique et obstétricale (participants*  
*limités à trois étudiants par mois).* — Stage  
 d'un mois.

<i>Cours pratique d'opérations obstétricales sur le mannequin.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	Maternité (Salle 26).
M. le Dr <b>Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale et accidents du travail.</i> — Cours théorique et pratique.	3 h.
Médecine légale.	
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud. <sup>1</sup>
Accidents du travail.	
Samedi, à 11 heures.	Morgue jud.
<i>Cours d'autopsies médico-légales.</i> — Autopsies par les élèves selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	
	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi.	Morgue jud.
(Ne sont admis comme pratiquants que les élèves inscrits pour les cours d'autopsies.)	
<i>Médecine des accidents</i> (partie théorique).	1 h.
	M. J.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Morgue jud.
M. le Dr <b>Hector Cristiani</b> , prof. ord.	
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>	4 h.
Lundi, à 5 h. ; jeudi, de 3 à 5 h., et vendredi, à 4 heures.	Institut d'hygiène.
<i>Bactériologie.</i>	2 h.
[Le cours a lieu pendant le semestre d'été.]	
<i>Travaux pratiques de bactériologie.</i>	Institut d'hygiène.
Tous les jours [S'adresser au professeur].	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.</i>	
	Institut d'hygiène.
Tous les jours [S'adresser au professeur].	

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr <b>Henry d'Arcis.</b>	
<i>Répertoire de médecine opératoire.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Ec. Méd.
M. le Dr <b>Louis Aubert.</b>	
<i>Cours théorique d'obstétrique.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Maternité.
M. le Dr <b>Henri Audeoud.</b>	
<i>Alimentation et hygiène de l'enfance.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	Policlinique.
M. le Dr <b>Jules Barth.</b>	
<i>L'urologie et la coprologie dans les maladies de la nutrition.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Ec. Méd.
M. le Dr <b>Pierre Besse.</b>	
<i>Diététique expérimentale.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	Maternité.
M. le Dr <b>Albert Bétrix.</b>	
<i>Répertoire de gynécologie et d'obstétrique.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	Maternité.
M. le Dr <b>Alexis Brissard.</b>	
<i>Cours pratique de massage.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	Policlinique.
M. le Dr <b>Eugène Bujard.</b>	
<i>Les glandes.</i> — Genèse et morphologie.	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Ec. Méd.
<i>Téatogénie expérimentale</i> (Le développement des monstres).	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Ec. Méd.
M <sup>lle</sup> Dr <b>Marguerite Champendal.</b>	
<i>Soins aux malades.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Univ. 49.
M. le Dr <b>Augustin Collomb.</b>	
<i>Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.</i>	2 h.
Jeudi, de 4 h. à 6 heures.	Clinique particulière.



- M. le Dr Charles-Greene Cumston.**  
*Histoire de la médecine.* — La médecine depuis ses origines jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. 1 h.  
 Mercredi, à 4 heures. Institut. path.
- La chirurgie opératoire des voies urinaires.* 1 h.  
 Jeudi, à 5 heures. Institut. path.
- M. le Dr Charles Du Bois.**  
*Dermatologie élémentaire.* 1 h.  
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermat.)
- M. le Dr David Gourfein.**  
*Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.* 2 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Clinique particulière.
- M. le Dr Gustave Humbert.**  
*Répétitoire de pathologie interne.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le Dr Egon von Kœhler.**  
*Neuropathie générale.* — Genèse et traitement des psychonévroses. 1 h.  
 Vendredi, à 5 heures. Univ. 44.
- M. le Dr René Kœnig.**  
*Conférences de gynécologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Maternité.
- M. le Dr Stoyan Krestoff.**  
*Cours théorique et pratique d'oto-rhino-laryngologie avec polyclinique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Ladame.**  
*Psychiatrie spéciale.* 2 h.  
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr Edmond Lardy.**  
*Asepsie et antisepsie pratiques.* 1 h.  
 Mercredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- Les premiers secours.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Univ. S. 48.

- M. le Dr Henry Mallet.**  
*Technique de clinique infantile.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr Marc-Edouard Martin.**  
*Maladies des enfants.* 1 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 Samedi, de 8 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 10 heures. Hôp. Gourgas. (Plainp.)
- M. le Dr Gustave-G. Moppert.**  
*Séminaire d'anatomie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr François Naville.**  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr André Patry.**  
*Ce que le praticien doit connaître en ophtalmologie.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- L'œil et les maladies du système nerveux.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Perrier.**  
*Cours théorique et pratique d'anesthésie générale et locale.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires* (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro et cystoscopie, etc.). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr Georges Porte.**  
*Clinique ophtalmologique.* 3 h.  
 Lundi, mercredi et vendredi, à 3 heures. Clin. ophtalm.
- M. le Dr Isaac Reverdin.**  
*Bandages et appareils* (avec exercices pratiques). 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. chirurgie.

<b>M. le Dr Maurice Roch.</b> <i>Thérapeutique générale.</i> Jeudi, à 8 heures du soir.	1 h. Clin. médic.
<b>M. le Dr Paul Rœthlisberger.</b> <i>Goutte et rhumatismes chroniques.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. Univ. 44.
<b>M<sup>lle</sup> Dr Lina Stern.</b> <i>La digestion.</i> Jeudi, à 4 heures.	1 h. Ec. Méd.
<b>M. le Dr Bernard Wiki.</b> <i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i> Samedi, de 10 heures à midi.	2 h. Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)

#### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

et diplômés, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

#### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président, membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr Edmond Lardy, rue Général-Dufour, 20.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795).

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le Prof. Dr L.-G. Courvoisier, Holbeinstrasse, 93, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

*Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.*

## Plan des Études médicales.

### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

#### PREMIÈRE ANNÉE

1° **SEMESTRE D'HIVER** : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

### EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

#### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

#### DEUXIÈME ANNÉE

3° **SEMESTRE D'HIVER** : Anatomie normale. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie et chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection. — Embryologie et histogénie.

4° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Anatomie normale. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie et chimie physiologique.

#### TROISIÈME ANNÉE

5° **SEMESTRE D'HIVER** : Anatomie normale. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection. — Embryologie et histogénie. — Physiologie et chimie physiologique.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Anatomie pathologique spéciale. — Cours de bactériologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Histologie pathologique. — Médecine opératoire.

#### QUATRIÈME ANNÉE

7° **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène. — Médecine légale.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Anatomie pathologique spéciale. — Médecine légale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales. — Bactériologie.

#### CINQUIÈME ANNÉE

9° **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Chirurgie générale. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies.

**EXAMENS** : Première partie du doctorat.

10° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique.

11° **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques et polycliniques. — Clinique et polyclinique oto-laryngologiques. — Médecine des accidents. — Cours pratique de prescription et de dispensation des médicaments. — Laboratoires et stages.

*Au nom de l'Université,*

*Le Recteur,*

L. REHFOUS.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'hiver 1915-16.

GENÈVE, le 11 juin 1915.

*Le Conseiller d'Etat  
chargé du Département de l'Instruction publique :*

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.

P. = Policlinique.  
M.J. = Morgue judiciaire.  
A.A. = Asile des Aliénés.  
Cl. = Clinique particulière.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8						
8 à 9	Askanazy I.P. Beuttner Cl. obst.	Askanazy I.P. Beuttner Cl. obst.	Askanazy I.P. Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Askanazy I.P. Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst. Martin H. Gourgas
9 à 10	Eternod E.M. Beuttner Cl. obst.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M. Beuttner Cl. obst. Martin H. Gourgas Naville H.C.
9-10 <sup>1/2</sup>	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	Girard H.C.	
10 à 11		Battelli E.M.		Eternod E.M. Mégevand M.J.		Veyrassat Pol. Wiki E.M.
10 <sup>1/2</sup> -12	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	
11 à 12	Laskowski E.M.	Laskowski E.M.	Laskowski E.M.	Laskowski E.M. Eternod E.M. Mégevand M.J.	Laskowski E.M.	Laskowski E.M. Veyrassat Pol. Mégevand M.J. Wiki E.M.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 à 2						
2 à 3	Askanazy I.P.	Mégevand M.J. Besse Mat.	Weber A.A.	Battelli E.M. Askanazy I.P.	Mégevand M.J.	Askanazy I.P.
3 à 4	Laskowski E.M. D'Espine Cl. inf. Porte Cl. oph.	Laskowski E.M. Besse Mat.	Laskowski E.M. Weber A.A. Porte Cl. oph.	Laskowski E.M. Cristiani I.H.	Laskowski E.M. Porte Cl. oph.	Laskowski E.M. Askanazy I.P.
4 à 5	Battelli E.M. Mayor E.M.	Battelli E.M. Mayor E.M. de Seigneux Mat. Béatrix Cl. obst.	Battelli E.M. Bard H.C. Cumston I.P.	Cristiani I.H. Collomb Cl. Stern E.M.	Battelli E.M. Cristiani I.H. de Seigneux Mat.	Battelli E.M. Mayor E.M. Du Bois H.C.
5 à 6	Cristiani I.H. Veyrassat Pol.	D'Espine Cl. inf. Beuttner Cl. obst. Veyrassat Pol. Béatrix Cl. obst. Bujard E.M.	Battelli E.M. Bard H.C. Veyrassat Pol. Lardy E.M.	Ladame U. 17 Collomb Cl. Cumston I.P.	Mayor Pol. Veyrassat Pol. Bujard E.M. von Kœhler U. 44	D'Espine Cl. inf. Veyrassat Pol.
6 à 7	Mayor Pol. Champendal U. 49	Audeoud Pol.	Mayor Pol. Champendal U. 49 Aubert Cl. obst.	Ladame U. 17	Beuttner Cl. obst. Kummer E.M. Lardy Univ. 48	Kummer E.M.
8 à 9				Roch H.C.	Humbert H.C.	

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1916 et 1917.

## UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

**Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).**

1000 fr. — Sujet : *De la relation entre la sensibilité et l'entendement dans la philosophie de Kant.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

**Prix d'Histoire (dit Prix Ador).**

1000 fr. — Sujet : *Capo d'Istria, conseiller du Tsar et citoyen de Genève.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> février 1917.

**Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).**

2000 fr. — Sujet : *Exposé critique des principaux travaux de philosophes français tendant à la constitution d'une morale positive.*

Le prix sera décerné en juin 1916.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1918, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1917, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.



## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1916, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916.

#### DISPOSITIONS RELATIVES À CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1916, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent

pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1916, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

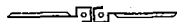
Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.



### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.



## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1916, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.



### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917 au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

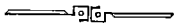
### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.



## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1915.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1915.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1916, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1915.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.



## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1916, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Le Problème de la souffrance dans le Livre de Job.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1916, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1916, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Les signes d'hypertension dans le système porte.*

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1916, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

L. REHFOUS, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 7 Octobre 1910.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3° Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4° Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences politiques, de bachelier ès sciences et de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.



## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.  
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. Le commandeur BASSO, ancien Consul général d'Italie.  
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
Guillaume FATIO.  
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.  
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.

M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université ou à M. Louis FAVRE, professeur, rue Saint-Jean, 37.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.



## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre . . . .	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche . . . . .	Passeport.
Belgique . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie . . . . .	Passeport.
Danemark . . . . .	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis . . . . .	Passeport.
France . . . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce . . . . .	Passeport.
Hongrie . . . . .	Passeport.
Italie . . . . .	Passeport.
Norvège . . . . .	Passeport.
Pays-Bas . . . . .	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie . . . . .	Passeport.
Serbie . . . . .	Passeport.
Suède . . . . .	Passeport.
Suisse . . . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

- MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.  
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.  
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.  
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.  
SEITZ, Charles, professeur à l'Université.  
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.  
PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture: de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.



## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
- Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, rue du Conseil-Général, 5.
- Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
- Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
- Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
- Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
- Baumgarten, Arthur, quai Pierre-Fatio, 6.
- Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
- Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
- Breitenstein, Jules, rue Calvin, 14.
- Bruck, Eberhard F., Crêts de Champel, 4.
- Cailler, Charles, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnon.
- Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
- De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
- Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
- Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- Fazy, George, Conches sur Arve.
- Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
- François, Alexis, route de Florissant, 8.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
- Gautier, Lucien, Coligny.
- Gautier, Raoul, rue des Granges, 12.
- Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
- Girard, Charles, place Claparède, 3.
- Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.
- Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
- Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
- Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.

- MM. Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.  
Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.  
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.  
Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
Monnier, Alfred, rue du Conseil-Général, 3.  
Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.  
Moriaud, Paul, place Claparède, 7.  
Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.  
Oltramare, Hugues, Corraferie, 11.  
Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.  
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.  
Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
× Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
Rochat, Ernest, rue de la Pelouse, 4.  
Rosier, William, Petit-Saconnex.  
Sarasin, Charles, Cité, 22.  
de Seigneux, Raoul, carrefour de Villereuse, 4.  
× Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.  
Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.  
Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, Grange-Canal.  
Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
× Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
Wuarin, Louis, La Chénaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.  
Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

### PRIVAT-DOCENTS

- MM. d'Arcis, Henry, rue des Allemands, 5.  
Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.  
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
Barth, Jules, rue de Hesse, 16.  
Benrubi, Isaac, rue Töpffer, 5.  
Berguer, Georges, Genthod.  
Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.  
Bersot, Daniel, boul. des Philosophes, 23.  
Besse, Pierre, place du Molard, 4.

- MM. Bétrix, Albert, place du Port, 1.  
Briner, Emile, rue Cavour, 3.  
Brissard, Alexis, rue d'Italie, 8.  
Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.  
Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.  
Cantoni, Humbert, rue de l'Ecole-de-Médecine, 18.  
Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.  
Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
Champendal, Marguerite, M<sup>me</sup>, rue du Petit-Salève, 6.  
Choisy, Louis-Frédéric, pl. Taconnerie, 7.  
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.  
Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.  
DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.  
Dubois, Jules, chemin des Caroubiers, 18.  
Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33.  
Falk, Félix, Crêts de Champel, 2.  
Fleury, Georges, Le Moissez, chemin de la Garance, Grange-Canal.  
Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.  
Gandolfi-Hornbold, Alfonso, avenue de Florissant, 6.  
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
Grodensky, Michel, rue des Anonymes, 4 bis.  
Hersch, Liebmann, rue John-Grasset, 13.  
Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.  
Hofer, Cuno, Corsier-Port.  
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
Juvel, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.  
Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7.  
von Köhler, Egon, villa l'Aiglon, chemin des Troènes, Petit-Lancy.  
König, René, boulevard des Tranchées, 44.  
Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.  
Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.  
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Saint-Jean.  
Latoslawski, Wincenti, château de Barby, par Bonneville (Hte-Savoie).  
Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.  
Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.  
Martin, Victor, rue Calvin, 13.  
Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.  
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.  
Monnier, Jean Jacques, avenue de Champel, 10.  
Moppert, Gustave, boulevard des Philosophes, 18.  
Muller, Charles, avenue Wendt, 41.  
Muster, Jules, boulevard de la Tour, 6.  
Naville, François, chemin Miremont, 3, Champel.  
Nicole, Georges, route de Chêne, 2.



- MM. Patry, André, rue de la Tour-de-l'Île, 20.  
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.  
Porte, Georges, rue Général-Dufour, 20.  
de Rabours, Frédéric, rue du Rhône, 33.  
Reber, Burkhard, cour Saint-Pierre, 3.  
Reich, Siegmund, rue de Candolle, 34.  
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.  
Reverdin, Isaac, Hôpital cantonal.  
de Reynold, Gonzague, boulevard des Tranchées, 32.  
Rilliet, Auguste, rue Bellot, 16.  
Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.  
Roethlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.  
Roget, François-Frédéric, rue Töpffer, 10.  
Roussy, Albert, route de Chêne, 105.  
Schidloff, Arthur, avenue du Mail, 26.  
Sechehaye, Albert, rue des Charmilles, 39.  
Sottile, Antoine, rue du Rhône, 42.  
Steinbrück, Walther, Petit-Saconnex.  
Stern, Lina, M<sup>me</sup>, avenue du Mail, 15.  
Tcherniawsky, Aron, boulevard de la Cluse, 23.  
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.  
Tiercy, Georges, rue des Bains, 25.  
Wenger, Paul, chemin de la Poterie, 3.  
Werner, Georges, le Courtil, avenue Chaix, Chêne-Bougeries.  
Widmer, Johannes, la Chablière, Lausanne.  
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 1.  
Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 27.  
Zbinden, Louis, chemin des Voirons, 7, Grange-Falquet, Chêne.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert. Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John. Université.

*Commis :* M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin, et le lundi, le mercredi et le vendredi de 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. à 4 heures.

Le **Bureau du Caissier-Comptable**, est ouvert de 9 à 11 heures, et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché au Bureau du Caissier-Comptable.

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.

M. X., Ecole de Médecine.

M<sup>me</sup> Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M<sup>me</sup> Mercier, Louise, Maternité.

MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

Pianca, Joseph, Polyclinique.

Arlaud, Séraphin, Morgue judic.